

Transports scolaires Année scolaire 2020/2021 Elèves internes



✓ Elèves domiciliés dans le Rhône HORS Métropole de Lyon

Vous pouvez faire une demande d'allocation ou d'attribution kilométrique.

Tous les renseignements sont disponibles sur le site : www.carsdurhone.fr/scolaires.

✓ Elèves domiciliés dans l'Ain

Un dossier de demande de bourse de transport sera à retirer au mois de septembre auprès de l'établissement scolaire.

L'établissement se chargera de l'envoi auprès de l'antenne régionale.

Pour plus d'information, connectez vous sur le site <http://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaireain>

✓ Elèves domiciliés dans l'Isère

Vous pouvez vous connecter sur le site <https://www.isere.fr/pack-transport> qui vous permet de vous inscrire en ligne ou de télécharger le dossier d'inscription. Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez contacter « allopack rentrée » au 04-76-00-36-36.

Date limite sur internet : 15/07/2020 (5 juillet pour un envoi par mail ou papier)

Vous trouverez sur ce lien la brochure complète <https://www.isere.fr/sites/default/files/pack-rentree-brochure-transport.pdf>

Pour les élèves domiciliés dans d'autres départements, une allocation forfaitaire peut être accordée aux familles. Il convient de se renseigner auprès du Conseil Général – service des transports scolaires du département concerné.

Pour tous renseignements complémentaires concernant les transports scolaires, vous pouvez contacter Madame GROBON – Tél. 04.72.98.20.70 (secrétariat du collège).

Responsabilité :

Les enfants voyagent sous la responsabilité de leurs parents qui sont invités à se préoccuper de leur tenue dans le car. Tout élève dont le comportement n'est pas correct envers le chauffeur ou ses camarades sera exclu du car.